

« Accès à la justice pour une Europe plus verte »

Projet A2J-EARL¹

Le projet

Améliorer l'accès à la justice pour une Europe plus verte est l'objectif du projet A2J-EARL, financé par le programme LIFE de la Commission européenne et mené par ClientEarth et Justice & Environment dans huit Etats européens (France, Allemagne, Autriche, Estonie, Hongrie, Espagne, Slovaquie et Pologne).

ClientEarth est une ONG environnementale composée presque exclusivement de juristes et utilise le droit comme outil de protection de l'environnement. Créée en 2007, l'ONG s'est rapidement développée et dispose de bureaux à Londres, Bruxelles, Varsovie et Beijing. Son projet sur la démocratie environnementale est responsable de la réalisation du projet en France et en Pologne.

Ce projet, qui a commencé en 2017 et s'achèvera en 2020 part d'un constat : si important soit-il, le cadre juridique européen en matière d'environnement n'est pas toujours correctement mis en œuvre. Qu'il s'agisse de la directive sur la qualité de l'air ambiant, de l'eau, du contrôle de la pêche ou de la gestion des déchets, de nombreux manquements sont à déplorer. De la découle non seulement des impacts environnementaux mais également économiques et sociaux significatifs. Les citoyens, agissant seuls ou via des ONG, sont essentiels pour soutenir l'action des autorités. Et pour être efficaces, ils doivent avoir accès à la justice.

L'accès à la justice est un droit fondamental et une condition sine qua non pour que citoyens et ONG puissent soutenir la mise en œuvre et le respect du droit européen en matière d'environnement. C'est aussi un impératif démocratique garanti par le droit international en particulier par la Convention d'Aarhus ratifiée par l'Union européenne ainsi que tous ses Etats membres. Toutefois, l'absence d'une directive européenne sur l'accès à la justice en matière environnementale entraîne un manque d'uniformité dans l'application du troisième pilier de la convention d'Aarhus à travers les Etats Membres de l'Union Européenne et parfois à des pratiques en contradiction avec cette dernière. A défaut d'une directive, la Commission européenne a adopté une communication sur le sujet donnant son interprétation de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne afin de guider les Etats Membres dans l'application de ces

¹ Access to justice – Education and Awareness Raising of Legal Professionals

décisions et d'assurer un accès à la justice aux membres du public. La Cour de Justice de l'UE a en effet développé sa jurisprudence de façon importante ces dernières années et a apporté des clarifications qui doivent être mises en lumière et appliquées au niveau national.

Le projet vise donc à assurer la dissémination d'informations et créer des forums de discussion avec des juges, avocats, autorités publiques et ONG pour améliorer l'accès à la justice en Europe.

Les séminaires

Une partie du projet se concentre sur l'organisation de séminaires de sensibilisation sur ces thématiques liées à l'accès à la justice en matière environnementale. En France, une dizaine de séminaires sont prévus dans différentes villes, à partir de la fin de l'année 2018 jusqu'à mi-2020. Ils s'adressent à un public composé d'autorités publiques, de juges, de procureurs, d'avocats, d'ONG environnementales et de professeurs de droit et chercheurs.

L'objectif de ces rencontres est de dresser un état des lieux de la situation en termes d'accès à la justice en matière environnementale en France, d'évaluer les besoins et les pistes d'amélioration possibles. Organisés notamment selon un format table-ronde, ces séminaires ont vocation à créer des synergies entre les différents acteurs afin de trouver des solutions concrètes pour surmonter les obstacles qui empêchent citoyens et ONG d'exercer leur droit de contester les décisions prises par les pouvoirs publics qui enfreignent le droit de l'environnement.

En France, si la question de l'intérêt à agir, ou la possibilité pour les citoyens et ONG de porter des affaires devant les tribunaux pose moins de problèmes que dans d'autres Etats européens, c'est le fonctionnement des voies de recours et leur efficacité qui doit parfois être amélioré.

Organiser des séminaires en droit de l'environnement et sur l'accès à la justice à l'attention des professionnels de la justice sera l'occasion de réfléchir à des solutions et pourraient également être l'opportunité d'approfondir quelques pistes de réflexion telles que :

- la place et le rôle du droit de l'UE dans les contentieux nationaux ;
- les liens accès à l'information / accès à la justice ;
- les délais de recours et délais de jugement et la question de leur adaptation aux sujets environnementaux ;
- et l'accent sur la réparation des dommages à l'environnement.

L'organisation d'un premier séminaire sur la responsabilité environnementale aura donc pour but de rassembler des juges, avocats, autorités publiques, ONG et académiques afin de provoquer une discussion autour de la thématique de la responsabilité environnementale et notamment d'identifier les bonnes pratiques et les obstacles rencontrés par les membres du public dans l'exercice de leur droit à l'accès à la justice.

Le budget alloué à l'organisation d'un séminaire dans le nord de la France s'élève à environ 1100 euros.

Pour plus d'informations : www.clientearth.org/access-justice-greener-europe

Suivez-nous sur Twitter : [@A2JusticeCE](https://twitter.com/A2JusticeCE) [@ClientEarthFR](https://twitter.com/ClientEarthFR)

